

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 12 Juin 2015.

Étaient présents :

Mmes Goube, Leveugle, Leys, Massart, MM. Ben Amor, Cambien, Detournay, Dissaux,
Evrard, Gosset, Houssin, Legrand, Petit, Verdonck, Waymel.

Étaient excusés :

Mme Bouchart, MM. Cauche, Godefroy, Lefebvre, Plouy, Vicot.

Mme Bouchart a donné pouvoir à M. Verdonck.

M. Cauche a donné pouvoir à M. Waymel

M. Godefroy a donné pouvoir à M. Petit

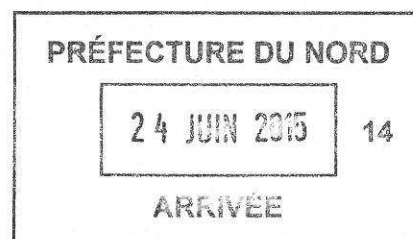
M. Lefebvre a donné pouvoir à M. Dissaux

M. Vicot a donné pouvoir à Mme Leveugle

Vu le rapport n° 15-15

DECIDE

- d'attribuer à M. Joël ESPY, payeur départemental du Nord, l'indemnité de conseil dans les conditions définies par l'arrêté ministériel du 12 juillet 1990 et au montant maximum fixé par les articles 5 et 6 dudit arrêté ;
- d'autoriser l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit aux articles 6225, 6451, 6453, 6336 et 6456 du budget du syndicat.



VOTANTS : 20

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 23 JUN 2015

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX